

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société

<b>Dénomination</b>	Luzar LTV
<b>Utilisations du produit</b>	Nettoyeur de circuits solaires avec glycol pré-dégradé
<b>Entreprise</b>	Sucesores de Carmelo Pérez Martínez C/ Titanio, 15 - Pol. Ind. PTR ES-50.720 La Cartuja Baja Zaragoza (Espagne) Téléphone : +34 976 42 18 50 Fax : +34 976 59 19 71 e-mail : carpemar@carpemar.com
<b>Téléphone d'Urgence.</b>	+34 91 562 04 20

---

## 2. Identification des dangers

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].



### **Phrases de danger:**

H319 : Provoque une irritation oculaire grave.

### **Phrases de précaution :**

P264-280 : Laver soigneusement les yeux après manipulation. Portez gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage/écran facial.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si vous en portez et qu'il est facile de les enlever. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation des yeux continue : Consulter un médecin.

---

### **3. Composition/Information sur les ingrédients**

<b>Nom Chimique</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Numéro CE</b>	<b>Concentration%</b>	<b>Classification</b>
Acide Citrique	5949-29-1	201-069-1	<50	H319, P264, P280, P305+P351+P338

Voir section 16 pour l'explication des phrases de risque et précaution.

---

### **4. Premiers soins**

#### **4.1 Description :**

##### Ingestion/aspiration :

Ne pas provoquer de vomissements ; en cas de vomissement, garder la tête inclinée vers l'avant pour éviter toute aspiration. Maintenez la personne affectée au repos. Rincez la bouche et la gorge, car il est possible qu'elles aient été affectées par l'ingestion.

##### Contact avec les yeux :

Rincez les yeux avec beaucoup d'eau à température ambiante pendant au moins 15 minutes. Évitez de frotter ou de fermer les yeux. Si la personne porte des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées tant qu'elles ne sont pas collées aux yeux, sinon des dommages supplémentaires peuvent se produire. Dans tous les cas, après le lavage, il faut consulter un médecin le plus rapidement possible avec la FDS du produit.

##### Contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés, rincez la peau ou prenez une douche avec beaucoup d'eau froide et du savon neutre si nécessaire. En cas d'infection grave, consultez un médecin. Si le produit provoque des brûlures ou des engelures, il ne faut pas enlever les vêtements car cela peut aggraver la lésion s'ils sont collés à la peau. Si des cloques se forment sur la peau, elles ne doivent jamais être éclatées car cela peut augmenter le risque d'infection.

##### Inhalation :

Retirez la personne affectée du lieu d'exposition, donnez-lui de l'air pur et gardez-la au repos. Dans les cas graves tels que l'arrêt cardio-respiratoire, il faut appliquer des techniques de respiration artificielle (bouche-à-bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) et assistance médicale immédiate.

Des symptômes comme conséquence de la intoxication peuvent se produire après l'exposition, donc en cas de doute, d'exposition directe au produit chimique ou de malaise persistant, consultez un médecin, en montrant la FDS de ce produit.

#### **4.2 Principaux symptômes, effets aigus et retardés :**

Les effets sont indiqués dans les sections 2 et 11.

### **4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :**

Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation prolongée. Faites une consultation rapide, de préférence chez un ophtalmologiste. Si des brûlures sont présentes, les traiter comme des brûlures thermiques, après décontamination. En raison de ses propriétés irritantes, l'ingestion peut provoquer des brûlures/ulcérations de la bouche, de l'estomac et du tractus gastro-intestinal inférieur. L'aspiration des vomissures peut entraîner des lésions pulmonaires. Si un lavage d'estomac est effectué, une surveillance endotrachéale/œsophagienne est recommandée. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et les conditions cliniques du patient.

---

## **5. Mesures de lutte contre les incendies**

### **5.1 Mesures d'extinction adaptées.**

Eau. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone.

### **5.2 Dangers spécifiques résultants de la substance ou le mélange**

#### Produits de combustion dangereux :

Lors d'un incendie, la fumée peut être composée par le matériel originel et des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de la combustion peuvent inclure, mais ne sont pas limités à : Oxydes de nitrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :

Ne laissez pas la poussière s'accumuler. La poussière en suspension dans l'air présente un risque d'explosion. Réduire au minimum les sources d'inflammation. Une combustion spontanée peut se produire lorsque les couches de poussière sont exposées à des températures élevées.

### **5.3 Recommandation pour le personnel de lutte contre les incendies**

#### Procédés de lutte contre les incendies :

Gardez les gens à l'écart. Encerchez le feu et empêchez tout accès inutile. Mouillez bien avec de l'eau pour le refroidir et éviter qu'il ne se rallume. Refroidissez les environs avec de l'eau pour localiser la zone d'incendie. Pour les petits incendies, on peut utiliser des extincteurs manuels à poudre ou à anhydride carbonique. Peut présenter un risque d'explosion de poudre lorsque les agents extincteurs sont appliqués avec une grande force.

#### Equipe de protection spéciale pour les pompiers :

Utilisez un appareil respiratoire isolant à pression positive et des vêtements de protection contre incendie (qui inclut casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Eviter le contact avec le produit pendant les opérations de lutte contre incendies. Si le contact est prévisible, porter une tenue de pompier entièrement résistante aux produits chimiques et un appareil respiratoire isolant. Si la tenue de pompier n'est pas disponible, portez des vêtements entièrement résistants aux produits chimiques et un appareil respiratoire autonome et combattez l'incendie à distance. Pour l'utilisation des équipements de protection dans la phase de nettoyage post-incendie ou sans incendie, consultez les sections pertinentes de cette fiche de données de sécurité.

## **6. Mesures en cas de déversement accidentel**

### **6.1 Précautions personnels, appareil de protection et procédés d'urgence :**

Évacuer la zone. Voir Section 7 (Manipulation) pour plus de mesures. Seulement le personnel entraîné et protégé doit être en charge des opérations de nettoyage.

Se maintenir à contrecourant du déversement. Le sol glissant causé par le produit versé peut entraîner un risque de chute. Ventiler la zone. Utiliser un équipement de sécurité approprié. Pour plus

d'information, voir Section 8 (Contrôles d'exposition/protection individuel).

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le sol, les tranchées, les égouts, les courses d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir section 12 (Information écologique).

### **6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

Confiner le produit versé si possible. Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles pendant les opérations de nettoyage.

Utiliser du sable ou absorbent inerte pour absorber le déversement et le déplacer dans un lieu sûr. N'utiliser pas la sciure ou des absorbants combustibles. Il sera collecté dans des récipients appropriés et correctement étiquetés. Voir Section 13 (Considérations relatives à l'élimination) pour plus d'information

## **7. Manipulation et stockage.**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre :**

#### **A.- Précautions générales**

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques professionnels. Garder les récipients hermétiquement fermés. Contrôlez les déversements et les résidus, en les éliminant par des méthodes sûres (Section 6). Éviter tout déversement du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté où les produits dangereux sont manipulés.

#### **B.- Recommandations techniques pour la prévention d'incendies et explosions.**

Produit non inflammable sous des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Il est recommandé de faire le transvasement du produit lentement pour éviter la les charges électrostatiques qui peuvent affecter aux produits inflammables. Consultez la section 10 sur les conditions et les matières qui doivent être évités.

#### **C.- Recommandations techniques afin de prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques.**

Consultez la section 8 pour le contrôle d'explosion. Ne pas boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation et s'enlever des vêtements de travail et des appareils de protection contaminés avant d'entrer aux zones destinés à manger.

#### **D.- Recommandations techniques pour éviter risques environnemental**

Il est recommandé d'avoir du matériel absorbent à proximité du produit (voir section 6.3).

## **7.2 Conditions de stockage sûr, possibles incompatibilités incluses :**

### A.-Mesures techniques pour le stockage

Température maximale : 30 °C

Température minimale : 5 °C

Classification : Non significatif

ITC (R.D.379/2001) : Non significatif

Période de validité : À utiliser pendant les 12 mois suivant la fabrication.

### B.- Conditions générales de stockage.

Éviter l'exposition à la chaleur, la radiation, l'électricité statique et le contact alimentaire. Conservez bien fermés dans les récipients originaux. En cas de transvasement il faut s'assurer que le matériel du récipient est compatible avec le produit. Matériel conseillés : HDPE, PP, INOX 304, INOX 306.

## **7.3 Utilisations finales spécifiques :**

A l'exception des indications déjà spécifiées, aucune recommandation particulière concernant les utilisations de ce produit n'est nécessaire.

---

## **8. Contrôle de l'exposition/protection personnel.**

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées dans l'environnement de travail. (INSHT 2015).

**DNEL (Travailleurs) :**

**DNEL (Population) :**

**PNEC (Concentration prévue sans effets) :**

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Protection personnel**

##### **Protection des yeux/du visage :**

Lunettes de protection chimique conformes à la norme EN166 ou équivalent.

##### **Protection cutané :**

Utilisez des vêtements résistants au produit. En fonction de l'opération, on aura besoin d'utiliser une équipe spécifique comme masque, gants, tablier, bottes ou tenue complet.

##### **Protection des mains :**

Utilisez des gants résistants aux produits chimiques, classifiés selon la norme EN374 : Gants

de protection contre produits chimiques et microorganismes. Quelques exemples des matériaux de protection pour les gants : Néoprène, caoutchoucs nitrile (NBR), PVC. L'utilisation de gants pour éviter tout contact avec le matériau solide est recommandée en cas de contact prolongé ou répété. NOTE : Au moment de choisir les gants de protection, il est nécessaire de prendre en compte des autres produits chimiques, les exigences physiques (protection contre piqûres, coupures, chaleur, etc.) les possibles allergies aux matériaux dont les gants sont faites et aussi les indications du fournisseur des gants.

#### **Protection respiratoire :**

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsqu'il existe un risque de dépassement des valeurs limites ou recommandées. S'il n'y a pas de valeurs limites ou recommandées, utiliser une protection respiratoire si des effets négatifs tels qu'une irritation par la respiration, ou si l'évaluation des risques l'indique. Dans les environnements avec de la poussière ou du brouillard, il faut utiliser un masque respiratoire qui est homologué pour les particules. Le filtre respiratoire (homologué CE) à utiliser est : Filtre à particules de type P2.

#### **Ingestion :**

Éviter l'ingestion; ne pas consommer ou stocker des aliments ou de tabac dans la zone de travail ; se laver les mains et le visage avant de fumer ou manger.

#### **Mesures d'Ordre Technique**

#### **Ventilation :**

Utiliser des mesures d'ordre technique pour maintenir les conditions atmosphériques au-dessous des limites d'exposition. S'il n'y a pas des valeurs limites de l'exposition applicables ou des guides, utilisez uniquement une ventilation adéquate. Une ventilation locale peut être nécessaire pour certaines opérations.

---

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Vert
<b>Odeur</b>	Faible, caractéristique
<b>pH</b>	env. 4
<b>Température/plage de gel</b>	Env. 0 °C
<b>Température/plage d'ébullition</b>	>100 °C
<b>Pression du vapeur à 20 °C</b>	0.1 mbar à 20 °C
<b>Point d'éclair T<sup>a</sup></b>	>100 °C
<b>Température d'ignition</b>	>400 °C
<b>Densité</b>	1.01-1.04 g/cc à 20 °C
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Illimité

---

## **10. Stabilité et réactivité.**

### **10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir section 7 (Manipulation et stockage).

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation ne se produira

### **10.4 Conditions à éviter**

L'exposition à des températures élevées peut provoquer la décomposition du produit.

### **10.5 Matières incompatibles**

Éviter le contact avec des matériaux oxydants.

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dépendent de la température, l'alimentation en air et la présence des autres matériaux.

---

## **11. Information toxicologique.**

### **11.1 Information sur les effets toxicologiques :**

Aucune donnée expérimentale sur les propriétés toxicologiques n'est disponible pour le produit.

#### **Effets dangereux pour la santé :**

En cas d'exposition répétitive, prolongée ou à des concentrations supérieures à celles  
En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle, des effets nocifs sur la santé peuvent survenir en fonction de la voie d'exposition :

#### **A- Ingestion (effet aigu) :**

- Toxicité aigu : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car ils ne contiennent pas de substances classées comme dangereuses en cas d'ingestion. Consultez la section 3 pour plus d'information.
- Corrosivité/irritabilité : L'ingestion d'un dosage considérable peut provoquer une irritation de la gorge, douleur abdominale, nausées, et vomis.

#### **B- Inhalation (effet aigu) :**

- Toxicité aigu En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car ils ne contiennent pas de substances classées comme dangereuses en cas d'inhalation. Consultez la section 3 pour plus d'information.

- Corrosivité/irritabilité : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car ils ne contiennent pas de substances classées comme dangereuses par cet effet. Consultez la section 3 pour plus d'information.

C- Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :

- Contact avec la peau : inflammation cutanée.
- Contact avec les yeux : importantes blessures oculaires après contact.

D- Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

- Cancérogénicité : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car ils ne contiennent pas de substances classées comme dangereuses par cet effet. Consultez la section 3 pour plus d'information.
- Mutagénicité : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car ils ne contiennent pas de substances classées comme dangereuses par cet effet. Consultez la section 3 pour plus d'information.
- Toxicité pour la reproduction : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ils ne contiennent pas des substances classées comme dangereuses par cet effet. Consultez la section 3 pour plus d'information.

E- Effets de sensibilisation :

- Respiratoire : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car ils ne contiennent pas de substances classées comme sensibilisantes au-delà des valeurs limites de la section 3.2 du règlement (CE) 2015/830. Pour plus d'informations, voir les sections 2, 3 et 15.
- Cutanée : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et il ne contient pas des substances classées comme dangereuses par cet effet. Consultez la section 3 pour plus d'information.

F- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique :

En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ils ne contiennent pas des substances classées comme dangereuses par cet effet. Consultez la section 3 pour plus d'information.

G- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répété :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répété : Effets nocifs pour la santé en cas d'ingestion, contact avec la peau ou inhalation de façon répétée, provoque une dépression du système nerveux central et occasionne mal de tête, nausées, vertiges, désorientation et, dans les cas graves, perte de conscience.
- Peau : En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ils ne contiennent pas des substances classées comme dangereuses par cet effet. Consultez la section 3 pour plus d'information.

H- Risque d'aspiration :

En fonction des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ils ne contiennent pas des substances classées comme dangereuses par cet effet. Consultez la section 3 pour plus d'information.

**Plus d'information :**

Non significatif.

Indentification	Toxicité Aigu		Espèce
Acide Citrique	DL50 Orale	11.700 mg/Kg	Rat
CAS : 5949-29-1	DL50 Cutané		
CE : 201-069-1	CL50 Inhalation	Non significatif	

---

**12. Information écologique****DEVENIR CHIMIQUE****Mouvement et distribution :**

Faible bioconcentration potentielle ( $BCF < 100$  ou  $\log Pow < 3$ ). Le potentiel de mobilité est très élevé ( $Poc$  entre 0 et 50).

**Persistance et dégradabilité**

En base aux composants individuels, le matériau es facilement biodégradable. Réussit les tests de l'OCDE pour la biodégradabilité immédiate. Le matériau est biodégradable à terme. Le matériau atteint  $>70\%$  de minéralisation dans les tests de l'OCDE pour la biodégradabilité inhérente.

**ECOTOXICITÉ**

Matériau classe comme non nocif pour les organismes aquatiques ( $LC50/EC50/IC50 > 100$  mg/L dans la plupart des espèces les plus sensibles).

**Toxicité Prolongé et Aiguë pour les Poissons****Toxicité Prolongé et Aiguë pour les Invertébrés Aquatiques****Toxicité pour les Plants Aquatiques****Toxicité pour les Microorganismes**

---

**13. Considérations relatives à l'élimination.**

Si le produit n'est pas utilisé ou contaminé, il doit être considéré comme un résidu dangereux selon la Directive Européenne EEC/689/91. Tour pratique d'élimination doit suivre la législation nationale, provinciale, municipale et locale en raison de la gestion des déchets dangereux. Pour l'élimination des résidus utilisés et contaminés, plus des évaluations peuvent être nécessaires.

Le produit ne doit pas être versé dans les égouts, le sol ou des courants d'eau.

---

#### **14. Information relatif au transport**

ROUTES ET TRAIN  
NON RÉGULÉ

MER  
NON RÉGULÉ

AIR  
NON RÉGULÉ

VOIES NAVIGABLES INTÉRIEURES  
NON RÉGULÉ

---

#### **15. Information réglementaire.**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]



#### **Dangers**

**H 319 : Provoque une grave irritation des yeux**

P264+280 : Se laver soigneusement les yeux après manipulation. Porter des gants/vêtements/lunettes/masque de protection.

P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC L'ŒIL : Rincer soigneusement pendant des minutes. Enlever les lentilles de contact s'il est possible. Continuer à rincer.

P337+P313 : Consultez le médecin si l'irritation oculaire continue.

---

## **16. Autres informations**

### Phrases de risque figurants sur la fiche :

Indications de danger :

H319 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire, catégorie 2. Provoque une grave irritation des yeux.

### Conseils de prudence dans cette fiche :

P280 : Porter gants/vêtements/lunettes/masque de protection.

P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC L'ŒIL : Rincer soigneusement pendant des minutes. Enlever les lentilles de contact s'il est possible. Continuer à rincer.

P337+313 : Consultez un médecin si l'irritation oculaire persiste.

P264 : Se laver avec de l'eau et du savon consciencieusement après manipulation.

### **Abréviations et acronymes**

***PNEC*** : *Predicted No Effect Concentration*. Concentration par laquelle aucun effet n'est attendu.

***Décharge intermittente*** : Intermittent mais peu fréquent. Par exemple moins d'une fois par mois et pour une durée maximale de 24 heures.

On a suivi toutes les procédures pour assurer que toutes les informations disponibles dans cette fiche de sécurité, ainsi que les informations relatives à la santé et l'environnement, soient précises à la date de préparation. Elles ne constituent pas une garantie ou représentation, explicite ou implicite en relation à la précision ou l'ensemble des données et des informations trouvés dans cette fiche de sécurité.

Les données et conseils présentés s'appliquent quand le produit vendu est utilisé par les finalités indiquées. Le produit ne doit être utilisé que par les finalités indiquées.

L'utilisateur est responsable d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité et de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables.